

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22 - 2025

Séance du : 10 mars 2025

## Nombre de conseillers:

En exercice : 14  
Présents : 9  
Votants : 10

L'an deux mille vingt cinq dix Mars à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

**Etaient présents :**

BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, LEBARON Joëlle, STORNI Cécile

**Excusés ayant donné pouvoir :** LIOTHIER Céline donne pouvoir à GAUDIN-LEVERT Natacha

**Absents Excusés :** ALLEGRE Sophie, BLAZEVIC Harry, HUGUES Stéphanie

**Absent :** GRANGÉ David

**Date de convocation :** 03/03/2025

**Date d'affichage :** 03/03/2025

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

**OBJET : Convention avec le service instructeurs de la CAPEV**

Le service instructeur communautaire des autorisations d'urbanisme a été créé par délibération du Conseil Communautaire du 4 décembre 2014.

Au 1er janvier 2017, suite à l'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération, des conventions ont été établies avec les nouvelles communes intégrées dotées d'un document d'urbanisme.

Au 1er janvier 2022, la loi a imposé à toutes les communes d'offrir à l'utilisateur la possibilité de déposer de façon dématérialisée ses demandes d'autorisation d'urbanisme.

Cette dématérialisation a modifié l'ensemble des modalités d'échange entre les différents acteurs de l'instruction : usagers, mairies, service instructeur, services consultés.

Les conventions actuelles n'intègrent pas ces nouvelles pratiques.

Il convient donc de mettre à jour les conventions afin de prendre en compte ces changements.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions liant la commune et le service instructeur de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire  
Signature

